

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le douze septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué le sept septembre s'est réuni à la Mairie à vingt heures trente, sous la Présidence de Monsieur Guy JELENSPERGER, Maire.

Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 14.

PRESENTS : M. JELENSPERGER, Mme BILLY, Mme BEAUCHAMP, Mme FONTAINE, M. MARCHAND, Mme PERRIN, M. POYAC, Mme ROULLAND, Mme TRIMAILLE

ABSENTS EXCUSES : M. ESSAYAN qui a donné pouvoir à M. MARCHAND, Melle PRIE qui a donné pouvoir à Mme TRIMAILLE, M. VAN DEN DRIESSCHE qui a donné pouvoir à Mme BILLY, M. ROLLAND qui a donné pouvoir à M. JELENSPERGER

ABSENTS : M. RANCE

Secrétaire de séance : Mme BEAUCHAMP

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Mme BEAUCHAMP est élue secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est lu et approuvé.

2. SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LE CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE ET GUERMANTES CONCERNANT LA REALISATION D'UNE CARTE DU BRUIT

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que toutes les communes de France ont l'obligation de procéder à la réalisation de cartes de bruit en application d'une directive européenne du 25 juin 2002 transposée en droit français par la loi 2005-1319 et notamment l'arrêté du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention de bruit dans l'environnement.

La communauté d'agglomération de Marne et Gondoire ne s'est pas estimée compétente en la matière. La commune de Guermantes est donc chargée de la réalisation de cette carte.

Le Conseil général de Seine et Marne a proposé aux communes du département d'intervenir afin de mutualiser la cartographie du bruit sur le territoire de la Seine et Marne. Des réunions techniques ont été organisées.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de conclure une convention de partenariat avec le Conseil général de Seine et Marne.

Le Conseil Municipal,

Vu la directive européenne n° 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à la gestion et à l'évaluation du bruit dans l'environnement,

Vu la loi 2005-1319 du 26 octobre 2005 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement,

Vu l'ordonnance n°2004-1199 du 12 novembre 2004 prise pour la transposition de la directive n° 2002/49/CE,

Vu le décret n°2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention de bruit dans l'environnement et modifiant le code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention de bruit dans l'environnement,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer une convention de partenariat avec le Conseil général de Seine et Marne pour la réalisation de cartes de bruit et de plans de prévention de bruit dans l'environnement.

3. DECISION MODIFICATIVE N°1/2007

Le Maire propose au Conseil d'adopter une décision modificative (virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, et virement de crédits au sein de la section de fonctionnement).

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D61522 Entretien de bâtiments	8 000,00 €	
D6156 : Maintenance		2 500,00 €
Total D011 : Charges à caractère général	8 000,00 €	2 500,00 €
D023 : Virement section I		8 000,00 €
Total D023 : Virement section I		8 000,00 €
D2313-2 : Mairie		8 000,00 €
Total D23 : Immobilisations en cours		8 000,00 €
D655403 : particip SIVOM	9 000,00 €	
D655409 particip frais scolarité	1 000,00 €	
Total D65	10 000,00 €	
D66111		7 500,00 €
Total D66 : charges financières		7 500 ,00 €
R021 : Virement section F		8 000,00 €
Total R021 : virement section F		8 000,00 €

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative.

4. PROJET DE PROCES VERBAL DE REMISE EN GESTION DE L'ENTRETIEN DES LIAISONS DOUCES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le transfert de charges en matière de liaisons douces vers la communauté d'agglomération de Marne & Gondoire était prévu. La mise en place d'un procès verbal de remise en gestion est nécessaire pour rendre effectif ce transfert.

Le projet de procès verbal est annexé à la présente délibération.

Le transfert de charges concerne les liaisons douces suivantes :

- Promenade de la Belle inutile,
- Chemin Malvoisine,
- Chemin piétonnier le long de la RD35,
- Chemin de l'épinette le long de la RD217bis (sortie de ville direction Jossigny)
- Chemin de la Ferme.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

APPROUVE le projet de procès verbal de remise en gestion de l'entretien des liaisons douces de la commune de Guermantes à la communauté d'agglomération de Marne & Gondoire

AUTORISE le Maire à présenter ledit projet de procès verbal à Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de Marne & Gondoire

AUTORISE le Maire à signer le procès verbal définitif qui sera établi après discussions avec les instances de la communauté d'agglomération de Marne & Gondoire

5. CHAMP D'APPLICATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°26/2007 DU 14 JUIN 2007

Vu le code de l'urbanisme, et notamment l'article R211-1,

Vu le Plan Local d'urbanisme (PLU) du 17 septembre 2004,

Vu la délibération n° 55/2000 du 23 novembre 2000 instituant un Droit de Prémption Urbain (DPU),

Vu la délibération n° 28/2003 étendant le Droit de Prémption Urbain (DPU) afin de se conformer au POS et au projet de PLU,

CONSIDERANT la nécessité de redéfinir précisément l'étendue du Droit de Prémption Urbain (DPU) par rapport au zonage du PLU de la commune de Guermantes adopté le 17 septembre 2004,

VU la délibération n° 26/2007 modifiant le champ d'application du Droit de Prémption Urbain,

VU le courrier du Préfet de Seine et Marne daté du 19 juillet 2007, reçu en mairie le 8 août 2007, portant sur la délibération n° 26/2007,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DECIDE d'étendre le Droit de Prémption Urbain (DPU) à l'ensemble des zones urbaines dites zones U (Ua, Uba, Ubb, Uc, Ud), et à urbaniser dites zones Na.

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exercice du Droit de Prémption

DIT que la présente délibération sera affichée dans la Mairie pendant un mois,

DIT qu'une mention sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département : La Marne et le Parisien,

DIT que la présente délibération sera transmise au Préfet du département de Seine et Marne et notifiée en application de l'article R211-3 du code de l'urbanisme :

- au directeur départemental des services fiscaux
- au conseil supérieur du notariat
- à la chambre départementale des notaires
- aux barreaux constitués près des TGI de la circonscription
- aux greffes des mêmes tribunaux

6. **CONVENTION AVEC LA SOCIETE ALOES RED POUR LA FOURNITURE ET L'ENTRETIEN DE MOBILIER URBAIN**

Monsieur le Maire présente au Conseil un projet de convention liant la société ALOES RED et la commune de Guermantes.

Ledit projet prévoit :

-la pose d'un panneau publicitaire avec plan de ville au dos à l'angle de la RD35 et de l'allée Rond du Cerf,

- la pose d'un panneau d'affichage sur le mur perpendiculaire à la mairie, près de la cabine téléphonique,

- la pose d'un panneau d'affichage Rue de la Madeleine près de la boîte aux lettres et du bureau de tabac.

VU le projet de convention,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

ACCEPTE la convention

AUTORISE le Maire pour à signer cette convention

7. MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF EXPERIMENTAL PROVISOIRE SUR LA RD35, DANS LE CADRE DU CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a approuvé par délibération n°17/2006 du 22 juin 2006 le projet de contrat triennal de voirie ainsi que l'estimation financière afférente, et l'a autorisé à présenter ledit projet au Conseil Général de Seine et Marne et solliciter une subvention.

Le projet comporte trois volets :

- RD 35 – entrée d'agglomération (Sud)
- RD 217bis – Malvoisine
- RD 217bis – entrée Maison de Retraite

Le Conseil général et la commune ont, après plusieurs réunions de travail, finalisé certains aménagements prévus dans le projet initial concernant notamment le premier volet.

Le projet retenu pour la RD35 prévoit la mise en place d'îlots en chicane sur la voie départementale, en direction de Bussy Saint-Georges. Avant que les aménagements ne soient effectivement réalisés, le Conseil général et la DDE ont proposé à la commune de mettre en place un dispositif expérimental provisoire (plots en plastique) pendant deux mois afin de mesurer l'effet sur la réduction de la vitesse et prendre connaissance des réactions des riverains et usagers.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

AUTORISE le Maire à mettre en place un dispositif expérimental sur la RD35 et à prendre tout acte administratif nécessaire

8. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

NEANT

9. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal de procéder chaque mois à la distribution du journal municipal sur la commune, ce qui libère les agents municipaux pour d'autres tâches d'entretien et de travaux communaux.

Monsieur le Maire demande si des conseillers municipaux souhaitent reprendre le classement des photos des évènements de la commune dans les albums consultables à l'accueil. Mme TRIMAILLE se porte volontaire et Mme BILLY se propose de la seconder. M. POYAC se charge de leur fournir les photos nécessaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil que des jeux pour enfants vont être installés dans le square situé Place du Temps perdu, jeudi 20 septembre 2007. Mmes BILLY et TRIMAILLE acceptent d'accueillir l'entreprise puis de suivre les travaux. Monsieur le Maire les remercie.

Monsieur le Maire annonce que le centre hospitalier de Lagny- Marne La Vallée vient d'obtenir le permis de construire pour le nouvel établissement de court séjour de Jossigny.

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'adhésion de la commune de Favières au Syndicat intercommunal des Transports des secteurs III et IV de Marne La Vallée et communes environnantes.

Monsieur le Maire présente au Conseil une plaquette synthétique sur le développement éolien en Seine et Marne et explique que la commune de Guermantes n'est pas concernée.

Monsieur le Maire informe que le compte administratif 2006 et le rapport d'activités 2006 du SIETREM sont consultables en Mairie.

Monsieur le Maire annonce qu'il a reçu un courrier de remerciement de Monsieur Hervé PHILIPPE, Président du Tennis Club, pour la subvention de fonctionnement 2007 attribuée par la commune.

Monsieur le Maire informe que Mega Marne & Gondoire Athlétisme remercie les bénévoles et les personnels des techniques des communes pour l'organisation du Marathon du 3 juin dernier.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de deux arrêtés de 1977 et 1988, dans le Val Guermantes et les Lilandry, la circulation est limitée à 30 km/heure. Monsieur MARCHAND précise que des panneaux 30 seront prochainement installés dans le Val Guermantes.

Monsieur le Maire informe que le Syndicat intercommunal des Transports des secteurs III et IV de Marne La Vallée et communes environnantes a approuvé le projet de Plan local de déplacement urbains d'île de France.

Monsieur le Maire informe que le rapport de la Société Française de distribution d'eau pour l'exercice 2006 est consultable en mairie.

Monsieur le Maire informe que le rapport annuel 2006 du Syndicat sur le prix et la qualité du service public d'eau potable est consultable en mairie.

Monsieur le Maire informe que le rapport d'activités 2006 du SIETREM est consultable en mairie.

Monsieur le Maire informe que le bilan 2006 relatif à la qualité de l'eau potable dans la région Ile de France, réalisé par les services du Ministère de la Santé, est consultable en mairie.

Monsieur le Maire présente le rapport intitulé « Relevé et évolutions des accidents corporels en Seine et Marne » réalisé par la DDE (bilan 2005) et précise qu'il est consultable en Mairie.

Monsieur le Maire informe le conseil que le 6^{ème} Open de Golf Guermantes qui a eu lieu le 9 septembre a été une réussite. 140 personnes se sont inscrites à la compétition. Tout le monde était content et satisfait.

Monsieur MARCHAND informe que des potelets vont être prochainement mis en place Rue André Thierry au niveau des ralentisseurs afin d'éviter des débordements des véhicules sur les bas-côtés.

Monsieur MARCHAND informe qu'une prochaine campagne d'élagage sera menée d'ici fin 2007.

Monsieur MARCHAND informe que tous les passages piétons, les « dents de requins » et les stops ont été repeints.

Madame TRIMAILLE demande l'avancement du projet de parking à la sortie du village, direction Torcy. Monsieur le Maire répond que le projet est en cours de négociation.

Madame ROULLAND évoque les dégradations (tags) sur le panneau d'informations municipales. Monsieur MARCHAND répond que cela sera nettoyé. Monsieur le Maire informe qu'une convention va être conclue avec EDF pour le cofinancement d'une fresque sur le transformateur électrique Vénus sur la RD35.

Madame PERRIN annonce que la rentrée scolaire s'est bien passée à l'école du Val Guermantes. Il y a plus d'enfants que l'an dernier : 186 dont 103 guermantais (huit de plus que l'an dernier).

La séance est levée à 22h40.